

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE STE-AGATHE-EN-DONZY**

Séance du 15 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le quinze novembre à 20 h 30
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de Monsieur COASSY Bruno, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Etaients présents :

M. PRUD'HOMME Daniel
M. GAGNAIRE Bernard
M. QUÉRAT David
M. RABUT André
Mme RONDEPIERRE Sandrine

M. GUEDON Serge
Mme MAUGÉ Solange
Mme REY Paule Maryse
Mme MATTANA Nathalie
Mme MILLET Sabine

Secrétaire de séance : M. GAGNAIRE Bernard

Objet : **REFECTION TOITURES DU BATIMENT MAIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION AU
DÉPARTEMENT AU TITRE DE L'ENVELOPPE TERRITORIALISEE 2025**
2024.06.03

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la commune envisage de réaliser des travaux de rénovation des toitures du bâtiment de la mairie.

Le montant de l'opération s'élève comme suit :

- Devis de DEFI BOIS Construction..... 32 490.28 € H.T.
- Enveloppe territorialisée 2025 16 245.00 €

Monsieur le Maire signale qu'une subvention peut être sollicitée auprès du Département au titre de l'enveloppe territorialisée 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE le projet de réfection des toitures du bâtiment mairie ;
- SOLLICITE auprès du Département de la Loire une subvention au titre de l'enveloppe territorialisée 2025 ;
- DIT que l'opération sera inscrite au budget primitif 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

STE AGATHE EN DONZY, le 10 décembre 2024

Le Maire
Bruno COASSY



secrétaire de séance

Bruno GAGNAIRE



Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la date de publication sur le site Internet de la Commune attestée est le

Monsieur le Maire

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de LYON situé au 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cédex 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201964-20241115-20240603-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2024
Publication : 12/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

